

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Code du produit : 052466U30

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être inscrits sur l'étiquette:

alpha-Hydro-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version 2.0 Date de révision: 08/30/2018 Numéro de la FDS: 102000002473 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/21/2018

4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, acrylate
 alpha,alpha',alpha''-Propane-1,2,3-triyltris{omega-(acryloyloxy)poly[oxy(méthyléthylène)]}
 alpha,alpha'-(2,2-Diméthylpropane-1,3-diyl)bis{omega-(acryloyloxy)poly[oxy(méthyléthylène)]}
 Acrylate de 2-éthylhexyle

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	>= 30 - < 50
alpha-Hydro-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol	28961-43-5	>= 20 - < 30
4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, acrylate	55818-57-0	>= 10 - < 20
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	>= 5 - < 10
polyester acrylate oligomer	223463-47-6	>= 5 - < 10
Aluminium	7429-90-5	>= 1 - < 5
alpha,alpha',alpha''-Propane-1,2,3-triyltris{omega-(acryloyloxy)poly[oxy(méthyléthylène)]}	52408-84-1	>= 1 - < 5
alpha,alpha'-(2,2-Diméthylpropane-1,3-diyl)bis{omega-(acryloyloxy)poly[oxy(méthyléthylène)]}	84170-74-1	>= 0.1 - < 1
Acrylate de 2-éthylhexyle	103-11-7	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version 2.0 Date de révision: 08/30/2018 Numéro de la FDS: 102000002473 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/21/2018

Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (Emanations)	5 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide
 Couleur : Donnée non disponible
 Odeur : caractéristique
 Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
 pH : Donnée non disponible

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 101 °C
Point d'éclair	: 101 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	: Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Diacrylate d'hexaméthylène:**

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): 0.14 mg/l
Durée d'exposition: 7 h

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 3,650 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

alpha-Hydro-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol:

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

alpha-Hydro-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol:

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

alpha-Hydro-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol:

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques: A un effet sensibilisant.

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations**Composants:**

alpha-Hydro-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:**

alpha-Hydro-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 10,232.73 mg/l

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version 2.0 Date de révision: 08/30/2018 Numéro de la FDS: 102000002473 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/21/2018

Composants:

alpha-Hydro-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène), éther (3:1) avec le propylidynetriméthanol:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation nationale**

49 CFR : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

Réglementations internationales

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

ADR : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

IATA-DGR : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

Code IMDG : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADN, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

NPRI Composants : Aluminium
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
Toluène
Acide acrylique

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients qui ne sont pas répertoriés dans la liste extérieure (LES) ou intérieure (LIS) des substances canadienne.

TSCA : Pas dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI -

ULTRASTAR UV FP-8220 Silver

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
2.0	08/30/2018	102000002473	Date de la première parution: 03/21/2018

Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/30/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F